



Capital deces de la securité sociale

Par **Dydydydy3.8**, le **29/03/2019** à **14:52**

Bonjour,

Mon papa est decede depuis peu. Il a deux autres enfants d'une autre union, ils ont reniés mon père.

Donc pour ces funailles c'est ma grand mere qui m'a avancée l'argent. Etant la fille du defunt, j'ai fais une demande de capital deces aupres de la cpam pour pouvoir rembourser les frais a ma grand mere. Le soucis c'est que mon demi frere et ma demi soeur l'ont demandés aussi, du coup je ne peux pas rembourser ma grand mere integralement. Je voudrais savoir si elle pouvait demander de se faire rembourser par mon demi frere et ma demi soeur les parts qu'ils manquent? Si oui, comment doit elle proceder s'il vous plait?

Cordialement.